

**ASSEMBLÉE NATIONALE**6 février 2026

---

EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES  
SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2429)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 22

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Tryzna, M. Boucard, M. Ceccoli, Mme Corneloup, Mme de Maistre, M. Dive, M. Duparay,  
M. Ray et M. Thiériot

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'extension des pouvoirs de sanction du régulateur sectoriel, sans clarification suffisante de leur articulation avec ceux de l'Autorité de la concurrence, crée un risque de chevauchement des procédures et de complexification du droit applicable.

Cette superposition est susceptible d'affaiblir la sécurité juridique des opérateurs et d'allonger les délais d'instruction.